



Le père de mon fils me menace de vouloir le récupérer

Par **lulu**, le **06/03/2008** à **23:38**

Voilà j ai un probleme avec le père de mon fils .

Mon enfant est actuellement agé de 20 mois et a été reconnu par son père .
Je l élève seule et subviens a tout ses besoins tels qu'ils soient depuis le deuxieme mois de ma grossesse et je suis declarer mère isolée. je vis actuellement chez ma mère.

Il y a eu très peu de contact entre mon fils et son père tous je précise on eu lieu toujours par mon intermédiaire .Il ne sen ai jamais occupé jusqu'a encore aujourd'hui .

Le problème est que ce dernier a un problème avec l'alcool et la drogue qui dure depuis toujours il me di que tout sa est fini mais je ne le crois pa car encore aujour dhui il est venu voir notre fils chez moi (je ne lui ai jamais interdit de voir notre enfant mais il joue de sa en venant irrégulièrement) et ma insulté de tout les nom moi et ma mère tout sa devant mon enfant .ce n est pas la première fois que cette scène se passe ,il en va de la stabilité de mon fils.

Depuis mi décembre le père de mon fils me menace d 'obtenir la garde de mon fils ou un droit sur celui ci ? j ai vraiment peur qu' il puisse me le retirer d'autan plus ke mon fils ne réclame jamais après lui.je précise k il a insister pour garder notre enfant 4 jours au mois de décembre du fais de mon hospitalisation d'ugence .4 jours durant lesquels mon fils na eu le droit a aucun bain aucun soin ,et une nourriture inadapté a son age.pour finir je précise ke ce monsieur a déjà un premier enfant d'une précédente relation agé d'environ 8 ans dont il ne s'est jamais occupé.

J'ai 3 questions à vous poser si possible :

Est-il possible que le JAF lui accorde un droit sur notre enfant en sachant qu'il n'a jamais subvenu à ceux de son premier enfant? Si oui, lesquels?

Quels sont mes droits?

Quels sont les siens ?

Merci de votre aide pour cette situation ne pouvant plus durer .

Par **Jurigaby**, le **06/03/2008** à **23:41**

Bonjour.

Ne vous faites pas de soucis, on ne retire la garde à un parent qu'en cas de circonstances exceptionnelles ce qui n'est pas le cas ici.

Sans doute que le juge va lui octroyer un droit de visite (sans doute sous surveillance), mais c'est probablement tout.

Par **lulu**, le **07/03/2008** à **00:29**

J'aurais encore quelques questions à vous poser si vous me l'accordez? :

Je voulais savoir aussi s'il était possible pour mon ex belle mère d'avoir un droit sur mon fils alors quelle ne la vue qu'une seule fois quand ils avaient 4 mois en sachant qu'elle habite en Corse que mon enfant ne la connaît pas et qu'elle n'a jamais fait valoir ses droits sur sa première petite fille?

Il en va de la même question pour la demi sœur du père de mon fils je voudrais savoir quels sont ses droits?

De plus est-il possible pour le père de mon fils d'exiger par exemple une enquête sociale ou est-il tout simplement en position d'exiger quoi que ce soit?

En sachant que dans cette famille la maman ne s'est jamais occupée de ses enfants, et que ses enfants ont tout deux fait de même avec leurs. chose que j'ai réellement du mal à vivre puisque maintenant ils s'acharnent tous sur mon fils qui les connaît pour ainsi dire pas.

J'ai aussi oublié de vous faire part du fait que ce monsieur travaille depuis 1 an et ne m'a jamais versé de pension alimentaire

Je vous remercie sincèrement de votre disponibilité tout ça dans la mesure du possible.